

Décision n° 2022- 066

Objet : Demande de subvention à l'Etat au titre du Contrat de Relance pour la Transition Ecologique (CRTE) - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023, pour l'opération de rénovation du gymnase Coubertin à Vulaines-sur-Seine (isolation thermique, énergies renouvelables, restructuration globale pour mise aux normes globale).

Le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment, son article L. 2334-42 inscrivant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les projets d'investissement des communes et les établissements publics de coopération intercommunal (EPCI),

Vu la Loi de finances 2016 portant création de la dotation de soutien à l'investissement local, et notamment, son article 159,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n 2016/DRCL/BCCCL/n°109 du 19/12/2016 portant création de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau,

Vu la délibération n° 2019-155 du conseil communautaire du 5 décembre 2019 approuvant le Projet de territoire intercommunal 2020-2030 et son programme d'actions à forte dimension environnementale,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2020-230 du 10 décembre 2020 approuvant le Plan Climat Energie Territorial (PCAET) du Pays de Fontainebleau, ainsi que son programme d'actions pour la transition écologique du territoire,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2020-230 du 10 décembre 2020 approuvant le Plan Climat Energie Territorial (PCAET) du Pays de Fontainebleau, ainsi que son programme d'actions pour la transition écologique du territoire, notamment l'action n°4 « *mettre en œuvre un plan ambitieux de rénovation énergétique du bâti communal et intercommunal* »,

Vu la délibération N°2021-074 du conseil communautaire du 24 juin 2021 approuvant le Contrat de Relance pour la Transition Ecologique (CRTE) signé par la collectivité avec l'Etat en octobre 2021,

Considérant le gymnase Coubertin situé à Vulaines-sur-Seine, non isolé et ne répondant pas à certains normes et besoins des usagers,

Considérant le besoin de rendre cet équipement le plus passif possible par une isolation thermique complète, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, d'une pompe à chaleur, la révision des éclairages,

Considérant le besoin de restructuration et de mise aux normes de cet équipement pour l'accueil de tous usagers et sportifs sur ledit site,

Considérant que cette opération s'inscrit dans la démarche du Pays de Fontainebleau pour la transition écologique, avec la volonté d'offrir à la population des équipements publics de haute qualité,

Considérant les études, diagnostic, la phase d'avant-projet sommaire réalisée par le bureau d'études Idoneis, les éléments d'analyse et les estimatifs produits,

Considérant les grandes priorités d'investissement de l'Etat au titre de la DSIL 2023,

Considérant l'éligibilité de l'opération de rénovation du gymnase Coubertin à la DSIL 2023,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver l'opération d'investissement de rénovation du gymnase Coubertin à Vulaines-sur-Seine pour un montant total HT de 2 537 159,24€.

Article 2 :

De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL 2023 pour un montant de subvention de 583 963,00€, soit 23,02%.

Article 3 :

Un co-financement est également sollicité à La Région Ile-de-France et au Département de Seine-et-Marne suivant le plan de financement prévisionnel joint, ramenant l'autofinancement prévisionnel de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau à 604 264,24€ (23,82%).

Article 4 :

D'exécuter la présente décision.

Fait à Fontainebleau, le 9 décembre 2022,



Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le 14 DEC. 2022

Date de mise en ligne le 14 DEC. 2022

AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

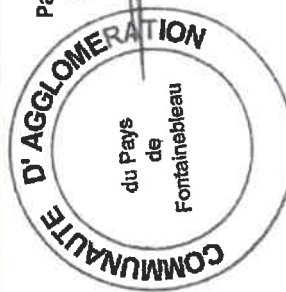
Opération Gymnase Coubertin à Vulaines-sur-Seine

Plan de financement prévisionnel

dépenses	montants HT	recettes	montants	taux
Missions hors travaux (diagnostics, AMO, ...)	130 788,00€	Département 77 / CID	995 232,00 €	39,23%
Travaux isolation, PMR, chauffage, espaces repos, rangements (lots 1 à 9)	1 918 171,24€	Région / Sport	150 000,00 €	5,91%
panneaux solaires (photovoltaïques et thermiques)	488 200,00 €	Région / EnR photovoltaïques	203 700,00 €	8,05%
		Etat, DSIL 2023	583 963,00 €	23,02%
		Autofinancement	604 264,24 €	23,82%
total	2 537 159,24 €		2 537 159,24 €	

Fontainebleau,

Pascal GOUHOURY,



Président de la communauté d'agglomération

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20221214-2022-066-AR
Date de réception préfecture : 14/12/2022